

# **UNE APPROCHE DES PRATIQUES CHORALES EN FRANCE**

## **1999-2004**

(Synthèse)

### **Une première enquête nationale**

L'étude « Une approche des pratiques chorales en France » est le résultat de la fusion d'enquêtes menées dans une quinzaine de régions par les "Missions Voix en Région". Pour arriver à ce résultat, ces structures, qui ont une connaissance intime de leurs territoires régionaux, ont travaillé ensemble pour collecter et mettre en commun des informations, en lien avec le Ministère de la Culture et de la communication (Direction de la Musique de la Danse du Théâtre et des Spectacle<sup>1</sup> et l'Institut Français d'Art Choral. Pour la première fois, un travail collectif et une homogénéité de regard sur les pratiques chorales en France permettent d'en avoir une vision globale au niveau national.

### **Le champ d'investigation**

Les données qui ont servi de support à la réalisation de la présente étude résultent de la compilation nationale des données collectées entre 1999 et 2004, issues d'un questionnaire commun réalisé par les Missions Voix en Région (MVR) dans 15 des 22 régions métropolitaines de France<sup>2</sup>.

Par convention, ont été exclus du champ de l'étude, les chœurs strictement liturgiques (chœurs créés spécifiquement pour chanter aux offices religieux), souvent mal identifiés ainsi que les chœurs à vocation pédagogique dans les écoles de musique et en milieu scolaire.

Au total, sur 5 451 chœurs interrogés, c'est un ensemble de 2 541 chœurs et 2 112 chefs qui forment le corpus de cette étude (taux de réponse 47%).

#### **Quelques extrapolations**

Au vu des résultats de cette enquête, la population en France pour le type de pratiques chorales étudiées ici peut être estimée à **10 000 chœurs**, soit, au plan national, **un chœur pour près de 6 000 habitants**.

On peut alors considérer, dans les limites des types de chœurs étudiés dans cette enquête, qu'il y a en France aux alentours de **400 000 choristes** et que l'ensemble des chœurs donne par an **entre 30 000 et 40 000 concerts de musique chorale**.

## **I - LES CHOEURS**

---

### **A - Profil général**

**La pratique chorale en France est une pratique implantée dans toutes les régions, en espace urbain comme en espace rural et qui touche tous les âges de la vie dans des proportions différentes (les 15/40 ans sont sous-représentés).**

Les trois-quarts des chœurs de cette étude sont des chœurs d'adultes. L'implantation des chœurs correspond à celle des populations : 77 % des chœurs sont implantés en espace urbain, et 23 % en espace rural.

---

<sup>1</sup> La fusion et l'analyse des enquêtes ont été réalisées par Laurent Babé au bureau de l'observation des politiques du spectacle vivant de la DMDIS

<sup>2</sup> A noter que pour l'Ile-de-France l'enquête ne couvre que Paris et le Val-de-Marne et que pour la région Rhône-Alpes, le département du Rhône en est absent.

Les chœur d'enfants sont très fortement implantés en zone urbaine (pour plus de 80% d'entre eux). A l'inverse, les chœurs associant des enfants et des adultes sont proportionnellement les plus implantés en zone rurale (un tiers de ces chœurs est, dans ce cas, contre 23% au total).

Si l'effectif moyen est de 40 membres par chœur on constate que les trois-quarts des chœurs ont moins de 50 chanteurs, et que 40% concentrent leur effectif dans les tranches de 20 à 40 membres.

**Cette pratique s'est beaucoup développée depuis les années 80, spécialement chez les jeunes, les étudiants, et auprès des personnes du 3ème âge.**

Les chœurs actifs au moment de l'enquête sont relativement récents : près de la moitié (48%) a été créée après 1990 et plus des trois quarts (78%) après 1980.

On constate depuis les années 1980 une période d'essor pour la création de chœurs. En effet près de 30% des chorales ayant répondu à l'enquête (et donc toujours en activité) ont été créées entre 1980 et 1989, marquant un accroissement soudain par rapport aux décennies précédentes. Ce dynamisme dans la création de chœurs se maintient par la suite, puisque au final près de la moitié des chœurs étudiés ont été créés après 1990, et 30% après 1995.

Cependant, on remarque des régions de traditions chorales anciennes (Nord-Pas-de-Calais et, dans une moindre mesure, Bourgogne, Ile-de-France et Midi-Pyrénées), et d'autres où le développement est plus récent (Poitou-Charentes par exemple).

C'est chez les étudiants que l'on retrouve la plus forte proportion de chœurs récents : 59% des chœurs d'étudiants ont été créés après 1990, contre 44% dans l'ensemble des chœurs. Cette proportion est également élevée pour les chœurs d'enfants (53%). Le pic de création de chœurs dans la décennie 1980 se remarque particulièrement chez les chœurs de jeunes et les chœurs du troisième âge.

**C'est une pratique traditionnellement associative. Cependant, depuis les années 80, on voit se développer de nombreuses activités chorales mises en place par des structures d'enseignement ou de loisirs.**

**Les fédérations, traditionnellement assez importantes, regroupent de moins en moins de chœurs.**

#### ▪ **Statut juridique / lien avec d'autres structures**

Près des trois quarts des chœurs ont déclaré bénéficier d'une existence juridique autonome (statut associatif "loi de 1901" sans but lucratif équivalent des ONG au niveau international). Ce taux est moins élevé pour les chœurs récents (85% pour les chœurs créés avant 1960 et 1980, 50% de ceux créés après 2000). Cela peut être le signe du développement de l'activité chorale par le biais de l'enseignement général, des écoles spécialisées de musique ou des structures de loisir. Quand le chœur n'a pas d'existence juridique autonome, c'est à l'école de musique qu'il est le plus souvent rattaché (plus du tiers de ces chœurs, ce qui représente 17 % de l'ensemble des chœurs).

#### ▪ **Affiliation**

Un quart des chœurs a déclaré être affilié à une fédération. Plus le chœur est récent, moins il a tendance à être affilié : 40% des chœurs créés avant 1980 sont affiliés, seulement 20% des chœurs créés après.

## **B- Activités artistiques et fonctionnement**

**Des mutations importantes dans le fonctionnement et les choix artistiques tendent à changer le paysage des pratiques chorales et à le diversifier.**

**Les styles de répertoires se diversifient globalement, et les chœurs sont plus nombreux à se spécialiser sur un ou deux répertoires particuliers.**

Plus de la moitié des chœurs déclare pratiquer un répertoire globalement varié, sans prédilection particulière. Un cinquième déclare privilégier clairement un (ou des) répertoire(s).

La forme de répertoire la plus communément pratiquée par les chœurs est la chanson (y compris harmonisée). Près de la moitié des chœurs (47%) déclare pratiquer ce type de répertoire de manière privilégiée ou souvent.

La musique de l'époque classique ainsi que les musiques traditionnelles ou folkloriques sont fréquemment pratiquées par un quart des chœurs. Les musiques des époques baroques, romantiques et Renaissance concernent de cette manière un chœur sur cinq. L'ensemble des autres genres n'est abordé de manière privilégiée ou souvent que par moins de 15 % des chœurs.

Ce sont surtout des chœurs de petite taille qui privilégient un répertoire particulier.

Pour le choix des répertoires, le rôle du chef de chœur est prépondérant : il décide seul du répertoire dans plus de la moitié des cas (moins souvent quand le répertoire principal est la chanson). Dans 42% des cas, il en décide après consultation du chœur. Dans 6% des chœurs, ce sont les choristes qui sont décisionnaires dans ce domaine.

### **Les chœurs chantent majoritairement en français, mais les répertoires en langues étrangères sont très présents.**

Le répertoire de langue française est le plus répandu, notamment en raison de la prédominance du répertoire de la chanson. Cette pratique est cependant loin d'avoir un caractère exclusif. En effet, si 82 % des chœurs déclarent chanter exclusivement ou souvent en français, ils ne sont que 12 % à ne le faire qu'exclusivement. On trouve également qu'un tiers des chœurs chante exclusivement ou souvent en latin, 18 % en anglais, 13 % en allemand et 10 % en italien.

#### **▪ Les créations et les commandes**

*La pratique de commandes musicales et de créations d'œuvres nouvelles se développe.*

Un quart des chœurs déclare avoir créé, ou participer avec d'autres à la création d'œuvres nouvelles. Cette proportion augmente pour ceux qui sont rattachés aux écoles de musiques, aux universités, aux orchestres et opéras, aux M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture), ou aux collèges. 10 % des chœurs déclarent avoir passé des commandes à des compositeurs (20% en Ile-de-France ou en Poitou-Charentes).

#### **▪ Les concerts**

**Les chœurs donnent en moyenne six concerts par an, principalement dans leur environnement immédiat, mais il y a aussi une pratique importante de rassemblements et de regroupements de chœurs autour de projets communs, avec des ensembles instrumentaux.**

La moitié des chœurs donne quatre concerts ou moins, les trois quarts en donnent dix ou moins. Ces concerts se déroulent principalement dans l'environnement immédiat du chœur, puisque les deux tiers déclarent donner leurs concerts exclusivement ou souvent dans leur commune d'origine.

Plus le chœur est ancien, plus le nombre de concert par an est élevé. La taille du chœur semble également avoir une incidence sur le nombre de concerts : les très petits chœurs (moins de 10 membres) comme les plus importants (plus de 70 membres) sont ceux qui donnent le plus de concerts chaque année (8 concerts en moyenne).

Le type de lieu dans lequel se déroulent les concerts est fréquemment un lieu de culte : 58% des chœurs déclarent se produire exclusivement ou souvent dans des églises ou chapelles, alors que 38 % se produisent exclusivement ou souvent dans des salles de spectacle.

Près de la moitié des chœurs déclare participer à des rassemblements locaux. Plus de la moitié des chœurs développe des projets avec d'autres chœurs.

Un chœur sur cinq déclare se produire exclusivement a cappella, et deux sur trois exclusivement ou souvent de cette façon. En revanche, plus de 40% déclarent se produire exclusivement ou souvent avec un instrument d'accompagnement, plus de 10% avec de petits ensembles instrumentaux.

#### **▪ La fréquence des répétitions**

**La répétition hebdomadaire, majoritaire, n'est plus le modèle unique. Des rythmes différents de travail apparaissent dans les nouveaux chœurs.**

Neuf chœurs sur dix déclarent pratiquer une répétition hebdomadaire en tutti, à laquelle, pour la moitié, se rajoutent des répétitions complémentaires. Les chœurs les plus récents ont une légère tendance à s'éloigner de ce modèle : 17 % des chœurs créés après 2000 ne répètent pas de manière hebdomadaire, ainsi que 13 % des chœurs créés entre 1995 et 2000, et moins de 10% de ceux créés auparavant. Ceux qui chantent un répertoire spécifique aussi ont tendance à développer des rythmes différents de répétition.

**Les choristes sont nombreux à recevoir une formation vocale, le plus souvent au sein de leur chorale.** 42% des chœurs proposent de la formation (principalement vocale) à leurs choristes.

#### ▪ **Les conditions de recrutement**

**Des exigences musicales nouvelles apparaissent, et les chœurs sont plus nombreux à pratiquer une sélection à l'entrée.**

Pour deux tiers des chœurs, le recrutement est ouvert à tous, alors qu'un tiers déclare pratiquer des auditions ou des entretiens préalables. Les auditions de sélection sont plus fréquentes dans les chœurs urbains, dans les chœurs dont le rythme de répétition n'est pas hebdomadaire et dans ceux qui proposent de la formation en leur sein.

#### ▪ **Ressources financières et aides publiques**

**Les choristes participent financièrement à l'activité de leur chœur. Les communes sont très présentes pour soutenir le fonctionnement des chœurs de leurs territoires.**

87% des chœurs demandent une cotisation annuelle aux choristes. 65% des chœurs déclarent avoir bénéficié d'aides en nature (principalement une mise à disposition de locaux) au cours des trois dernières années, provenant essentiellement des municipalités. 60 % des chœurs déclarent avoir bénéficié de subventions publiques. Il s'agit, dans neuf cas sur dix, de financements communaux. Le fait de percevoir des subventions semble proportionnel à la taille du chœur : plus le chœur est petit, moins il en perçoit, plus il est grand, plus il a tendance à en percevoir. Les chœurs plus anciens profitent plus souvent que les autres d'aides en nature ou de subventions.

**On constate donc, qu'au côté d'une pratique « traditionnelle » très vivante, surtout en milieu rural, souvent intergénérationnelle, non spécialisée dans son répertoire, ouverte à tous sans présélection, attachée à son territoire, se développent dans les agglomérations urbaines des formes nouvelles de pratiques chorales, en formations plus restreintes (qui se nomment « chœurs » et non plus « chorales »), pratiquant une sélection à l'entrée, plus exigeantes au niveau de la formation de ses membres, se spécialisant dans des répertoires plus pointus, présentant des formes diversifiées de travail, de répétition et de concerts.**

## **II - LES CHEFS DE CHŒUR**

---

2 112 chefs de chœur ont été étudiés. On peut estimer, dans la limite du type de chœurs étudié, qu'il y a actuellement environ 8 500 chefs de chœur en France.

### **A – Profil général des chefs de chœur**

Une triple tendance est actuellement à l'œuvre dans la population des chefs de Chœur : une féminisation, un rajeunissement et une amélioration de la qualification.

#### ▪ **Situation personnelle des chefs**

Hommes et femmes se retrouvent presque à égalité dans les activités de direction de chœur, mais il semble que les femmes soient de plus en plus présentes.

Parmi les chefs qui dirigent les chœurs étudiés, on trouve 52% d'hommes et 48% de femmes, qui ont en moyenne 48 ans. Toutefois la proportion de femmes est plus importante chez les chefs les plus jeunes (moins de 40 ans). Les chefs pratiquent en moyenne la direction de chœur depuis 15 ans. En moyenne, ils ont débuté à l'âge de 33 ans. Mais beaucoup de chefs ont débuté jeunes : plus du tiers (35 %) avait moins de 25 ans et plus de la moitié moins de 30 ans.

#### ▪ **L'activité de direction de chœur**

**Une majorité de chefs de chœur dirigent un chœur bénévolement. Cependant on voit plus fréquemment des chefs de chœur diriger plusieurs chœurs en complément d'une activité de professeur de musique. Ces derniers sont plus souvent rémunérés pour leur activité de direction.**

42 % des chefs déclarent diriger plusieurs chœurs, (63 % dirigent deux chœurs, un quart dirige trois chœurs, 10 % dirigent quatre ou cinq chœurs et 3 % en dirigent plus de cinq). Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs sont en moyenne plus jeunes que les autres : 45 ans contre 50 ans pour ceux qui ne dirigent qu'un seul chœur. Les trois quarts des chefs qui dirigent des chœurs d'enfants, d'adolescents ou d'étudiants dirigent plusieurs chœurs.

#### ▪ **La rémunération**

Quatre chefs sur dix déclarent percevoir une rémunération pour cette activité. Il s'agit d'une rémunération considérée comme secondaire par les trois quarts de ces chefs rémunérés, comme principale par 17 % et même unique par 9 %. Les chefs qui dirigent plusieurs chœurs sont beaucoup plus fréquemment rémunérés que les autres : près de 60 % d'entre eux perçoivent une rémunération, c'est trois fois plus que pour les chefs ne dirigeant qu'un seul chœur

#### ▪ **L'activité professionnelle principale des chefs**

Plus de la moitié des chefs occupent (ou ont occupé pour les retraités) un emploi en rapport avec la musique. Cette proportion est encore plus importante si l'on se limite aux seuls chefs en activité (23 % sont retraités). La profession la plus citée est celle d'enseignant en école de musique, puis celle de professeur d'éducation musicale et de chant choral en collège ou lycée. Par ailleurs, parmi les chefs n'exerçant pas une profession en rapport avec la musique, le profil enseignant (en dehors du domaine musical) est, là encore, le plus répandu, avec 30% de ces chefs.

#### ▪ **Le parcours musical**

La quasi-totalité (près de 90 %) des chefs ont dans leur passé chanté dans une chorale avant de diriger un chœur. Une proportion équivalente a pratiqué un instrument de musique  
55 % déclarent chanter (occasionnellement ou régulièrement) dans un autre chœur que celui qu'ils dirigent.

## **B - La formation des chefs**

**Les chefs sont plus fréquemment formés qu'auparavant. La moitié des chefs ont un diplôme d'études musicales ou d'enseignement de la musique.**

Les deux tiers des chefs déclarent avoir pris dans le passé des cours de chant. Ce taux diminue ensuite régulièrement au fur et à mesure du vieillissement des chefs.

Ceux dont la profession est en rapport avec la musique sont plus nombreux à avoir suivi des cours de chant (80 %).

Plus des trois quarts des chefs de moins de 40 ans sont diplômés ; cette proportion chute sensiblement au-delà. C'est chez les chœurs d'enfants, d'adolescents et d'étudiants que la proportion de chefs diplômés est la plus importante (entre 70 et 80 %), alors qu'elle n'est que de 40% pour les chœurs du troisième âge. La proportion des chefs titulaires d'un diplôme d'études musicales ou d'enseignement de la musique s'élève à 57%.

Les deux tiers des chefs déclarent avoir bénéficié par le passé d'une formation à la direction de chœur. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à avoir bénéficié d'une telle formation.

Ces formations se sont déroulées auprès :

- d'une Mission voix (31% des cas)
- d'une université (26%)
- d'une fédération (25%)
- d'une école de musique (14%)

13 % de chef déclarent suivre actuellement une formation à la direction de chœur.

Ces formations actuelles se déroulent à :

- 26 % auprès d'une école de musique ;
- 25 % auprès d'une mission voix / centre d'art polyphonique ;
- 20 % auprès d'une fédération ;
- 5 % auprès d'une université.

Pour 58 % des chefs de chœur, le fait d'assumer cette fonction est d'abord le résultat d'une suite d'événements qu'ils n'avaient pas forcément prévus. Cependant, une triple tendance est actuellement à l'œuvre dans la population des chefs de chœur : une féminisation, un rajeunissement et une amélioration de la qualification. Ce sont les chœurs les plus récents qui ont le plus fréquemment un chef diplômé du secteur musical. Cela concerne en effet 63 % des chœurs créés après 1990, contre 55 % de ceux créés avant 1970.

**On note que plus le chef est diplômé du domaine musical, plus il a une profession en rapport avec la musique, plus fréquemment il pratique avec son chœur les musiques dites savantes. Dans le cas contraire, la pratique majoritaire de la chanson est plus fréquente. Les chœurs dont le chef a bénéficié d'une formation à la direction offrent enfin plus souvent des formations en leur sein et optent plus fréquemment pour des recrutements sur entretien ou audition.**

## Pour aller plus loin

---

Cet état des lieux national n'est qu'une première étape. Il ouvre un chantier d'observation régulière et a déjà suscité une première lecture sociologique, réalisée par Guillaume Lurton. En s'appuyant sur les données statistiques, l'auteur se livre à une analyse critique sur trois aspects de la vie des chorales aujourd'hui : le répertoire, l'économie et la professionnalisation.

### **Ces deux ouvrages sont téléchargeables aux adresses suivantes :**

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts2006/dmdtsept071.pdf>

[http://pfi-culture.org/assets/files/MISSIONS\\_VOIX/PratiquesChoralesRance1.pdf](http://pfi-culture.org/assets/files/MISSIONS_VOIX/PratiquesChoralesRance1.pdf)

[http://www.artchoral.org/images/20071203041211pratiques%20chorales\\_partie1.pdf](http://www.artchoral.org/images/20071203041211pratiques%20chorales_partie1.pdf)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts2006/dmdtsept072.pdf>

<http://www.artchoral.org/images/20071203041212pratiques%20chorales-parties2.pdf>

[http://pfi-culture.org/assets/files/MISSIONS\\_VOIX/PratiquesChoralesFrance2.pdf](http://pfi-culture.org/assets/files/MISSIONS_VOIX/PratiquesChoralesFrance2.pdf)

### **Qui sont les organismes partenaires du Ministère de la Culture et de la Communication pour cette enquête ?**

#### **▪ Les Missions Voix en Région**

Créées à l'initiative du ministère de la culture à la fin des années 1970, alors sous le nom de Centres régionaux d'art polyphonique, ces associations ont rapidement bénéficié de l'implication des Régions. Avec l'élargissement de leurs missions à l'ensemble des pratiques vocales, elles sont devenues les Missions voix à la fin des années 1990. Elles sont spécialisées dans les politiques culturelles liées aux pratiques vocales et sont les lieux où se croisent les politiques de l'Etat et des Régions.

Leur rôle est de développer les pratiques vocales dans chacune des régions, en liaison avec tous ceux qui agissent dans ce domaine. Elles ne sont pas là pour assurer elles-mêmes l'enseignement ou la diffusion du chant ou du chant choral, mais pour aider tous ceux qui s'en préoccupent à le faire dans les meilleures conditions possibles, et surtout, en lien les uns avec les autres. Elles doivent donc permettre à tous, décideurs politiques ou responsables d'école de musique, chefs de chœur amateur ou directeurs de salle de spectacle, de mieux se connaître réciproquement et d'avoir une vision globale de ce qui se passe dans le domaine de la voix sur son territoire.

Les Missions voix travaillent ensemble en réseau depuis plus d'une dizaine d'années et, bien que chaque région ait ses spécificités, mettent en commun des informations, des réflexions et des outils de travail. Chacun des états des lieux effectués en région, mis à la disposition des publics, permet de mettre en commun et de partager les éléments sur lesquels peuvent se fonder des choix ou des priorités d'actions.

#### **▪ L'Institut français d'Art Choral**

Né de la volonté d'acteurs du monde choral, avec le soutien des partenaires publics (Ministère de la Culture et Conseil Régional de Poitou-Charentes), l'IFAC a pour objectif de promouvoir, en tant que centre de ressources, le développement de l'art choral :

- en étant un lieu de rencontres, d'échanges et de concertation entre tous les acteurs concernés,
- en étant un lieu d'observation et d'analyse, de recherche et de réflexion,
- en déployant une politique d'actions de diverses natures
- en mettant à disposition de l'ensemble des partenaires concernés des capacités d'expertise et de conception
- en étant un interlocuteur auprès des institutions nationales et internationales.

Les adhérents de l'IFAC sont des chefs de chœurs, des compositeurs, des responsables de structures chorales, de structures de formation, des chœurs, des écoles de musique, des Missions Voix, des fédérations chorales, etc.